

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°1	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU GRAND REIMS
<p>AMBITIONS</p>	<p>Augmenter le nombre de rénovations performantes de logements Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Reims vise à préserver l'attractivité du parc de logements existant en anticipant et en accompagnant sa transformation via notamment sa rénovation énergétique.</p> <p>Le Grand Reims met en œuvre cette ambition transversale d'appui à la transition énergétique de l'habitat à l'échelle du Grand Reims, autour de quatre actions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du Grand Reims accompagne la rénovation du parc de logements privés anciens ; • une action globale d'information et d'ingénierie, notamment avec la mission « SARE copropriétés » ; • une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - copropriétés dégradées pour les copropriétés Courbertin à Reims ; • un programme de réhabilitation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la convention de renouvellement urbain (2 500 logements rénovés) (cf fiche n°5). <p>Le dispositif intègre également les évolutions nationales passant d'un système à double guichet via les guichets de l'Anah pour les ménages modestes et les espaces conseils FAIRE (outil du dispositif SARE - Service d'Aide à la Rénovation Énergétique) vers une marque unique « France Rénov ».</p> <p>L'action engagée par le territoire s'articule :</p> <ul style="list-style-type: none"> • via un guichet unique porté via le programme d'amélioration de l'habitat 2021 - 2026 (OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui depuis janvier 2022 est également devenu un espace conseil France Rénov'. Ce guichet apporte une information gratuite et indépendante aux ménages du territoire ; • un réseau d'experts qui va permettre de faciliter le passage à l'acte et soutenir les ménages à toutes les étapes du projet. Ces experts, dénommés « mon accompagnateur Renov' » vont répondre à trois cibles, les ménages modestes et très modestes avec le Comal Soliha, les copropriétés privées avec Oktave et l'outil Copro Grand Est, les propriétaires de maisons individuelles hors conditions Anah avec Oktave ; • une assistance à maîtrise d'ouvrage payante pouvant porter sur un tiers financement avec Oktave. <p>À noter que les dispositifs engagés sont aujourd'hui validés pour des durées inférieures au plan d'action de la stratégie bas carbone.</p> <p>Les enjeux de l'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'accompagner les ménages vers une rénovation globale et performante conduisant à un gain minimum de 35 % de la consommation d'énergie et prendre en compte des indicateurs de suivi des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ; • de pérenniser les actions par la mobilisation de nouveaux programmes (échéances OPAH fin 2026 et du dispositif copro Grand Est septembre 2024), afin de maintenir une dynamique de la rénovation, • d'intégrer les évolutions attendues du dispositif France Rénov' à l'horizon 2023 avec notamment un déploiement d'accompagnateurs privés et de garantir un niveau de service équivalent <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°17 : accompagnement à la rénovation énergétique des logements.</p>

INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de contacts via le guichet unique</p> <p>Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>Nombre annuel de logements rénovés avec évaluation du gain énergétique et du gain GES</p> <p>Budget mobilisé par les ménages dans la rénovation énergétique</p> <p>Subventions publiques accordées</p>
OBJECTIFS	<p>Une moyenne de 336 ménages accompagnés annuellement dans le dispositif « mon accompagnateur Rénov » et conduisant à un gain énergétique minimum de 35 %. Les publics accompagnés sont répartis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 188 foyers entrant dans les dispositifs OPAH dont 60 hors conditions de l'Anah • 96 logements en copropriété avec le dispositif Copro Grand Est • 312 logements via le dispositif OPAH Coubertin (soit une moyenne annuelle de 52 logements pris en compte)
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - directions de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement, de la transition écologique
PARTENAIRES	<p>Agence nationale de l'habitat (Anah)</p> <p>Grand Est</p> <p>DDT</p> <p>Comal Soliha 51</p> <p>OKTAVE</p> <p>FNAIM</p>
FINANCEURS	<p>Fonds européens (copro Grand Est)</p> <p>CEE</p> <p>Anah</p> <p>Grand Est</p> <p>Grand Reims</p>
MOYENS HUMAINS	<p>Mobilisés dans le cadre des moyens de l'OPAH via le Comal Soliha et le partenariat OKTAVE (2 ETP en 2022) + OPAH Comal</p> <p>Pilotage existant au sein du Grand Reims</p>
MOYENS FINANCIERS	<p>Engagement avec la région Grand Est via une convention cadre SARE pour un montant global de 255 000 € pour la période 2021 - 2023 dont 78 000 € dans la valorisation des CEE et le solde à part égale entre la Région et le Grand Reims.</p> <p>Engagements inclus dans les conventions d'OPAH entre le Grand Reims, l'Agence nationale de l'habitat et l'État : Objectifs d'engagements de l'Anah inscrits dans la convention 2021 - 2026 : 10 862 350 €.</p> <p>OPAH copropriété dégradée : le montant prévisionnel des participations de l'Anah sur l'ingénierie est 280 000 €. Le montant prévisionnel de l'Anah pour les travaux est de 5 172 805 €. Une aide de l'Anah au redressement de la gestion des quatre copropriétés peut également être mobilisée à hauteur de 484 000 € ainsi qu'une aide à la gestion urbaine de proximité. Ainsi, le montant global des engagements de l'Anah pour cette opération de copropriétés dégradées est estimé à 6 647 385 € sur 5 ans.</p>
PLANNING	<p>Mars 2022 : accompagnement des ménages par une évaluation énergétique et un scénario de travaux hors conditions de l'Anah par convention avec Oktave.</p> <p>Courant 2022 : révision de la convention SARE avec la Région afin de prendre en compte l'évolution du dispositif France Rénov.</p> <p>2023 : ouverture du dispositif d'accompagnateur aux intervenants privés</p> <p>Comités de pilotage a minima annuel des dispositifs OPAH et Copro Grand Est</p>
PUBLICS CIBLES	<p>Ménages modestes et très modestes</p> <p>Ménages hors conditions Anah</p> <p>Copropriétés</p>
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°2	ORGANISATION D'UNE JOURNÉE « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS » DANS CHAQUE PÔLE TERRITORIAL DU GRAND REIMS CHAQUE ANNÉE
AMBITIONS	<p>Augmenter le nombre de rénovations performantes de logements Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Bien que les citoyens soient conscients de l'intérêt d'une rénovation énergétique du logement, le passage à l'acte reste encore insuffisant ou dans une démarche incomplète ne permettant pas des gains énergétiques satisfaisants et la mobilisation des subventions. Par ailleurs, les habitants sont saturés d'une communication commerciale qui aujourd'hui est plus audible que l'information institutionnelle.</p> <p>Le Grand Reims a pu construire les outils d'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique. Par cette action il s'agit de faire connaître ces dispositifs mais aussi de présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dispositifs de rénovation thermique des logements (isolants, fenêtres, portes) et la notion d'une rénovation globale ; • des dispositifs de chauffage bas carbone ; • l'intérêt de remplacer une cheminée bois à foyer ouvert ; • les acteurs de la rénovation (artisans RGE locaux, conseillers FAIRE, conseillers Oktave) ; • les dispositifs financiers (subvention et montage financier). <p>Un format « journée de la rénovation » est privilégié au sein des territoires. Il permettra, sur un site de forte affluence, de regrouper des acteurs de la rénovation. Associée à une information en amont engagée avec les communes et les publications du Grand Reims, cette journée est destinée à tous les publics (prioritairement les propriétaires occupants et non occupants, gestionnaires d'immeubles pouvant agir directement sur la rénovation).</p> <p>En complément de ces journées de la rénovation, le Grand Reims mettra en œuvre des dispositifs d'animation de la rénovation pouvant s'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présentation d'un projet exemplaire local de rénovation ou chauffage bas carbone (en lien avec des artisans du territoire et des particuliers) ; • la réalisation d'ateliers sur l'auto rénovation ; • l'organisation de balades thermiques ; • la réalisation d'un défi DÉCLICS énergie qui permet un accompagnement également des occupants non propriétaires. Ce défi rassemble des ménages (familles avec ou sans enfants, personnes seules, retraités...) regroupés en équipe de 6 à 12 participants qui relèvent le défi d'atteindre au moins 10 % d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Les participants agissent sur tous les types de consommations d'énergie et d'eau du logement, par des changements de comportements et non par la réalisation de travaux. Le défi se base sur le progrès global des participants : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser. Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°17 : accompagnement à la rénovation énergétique des logements.
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de journées organisées annuellement Nombre d'habitants ciblés Nombre d'ateliers organisés et public associé Nombre de foyers participant aux défis DÉCLICS</p>
OBJECTIFS	<p>Organiser chaque année 9 journées dédiées à la rénovation énergétique du logement Engager un défi DÉCLICS énergie au sein du Grand Reims</p>
PORTEURS D'ACTION	<p>GGrand Reims - directions de la transition écologique, de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement</p>

PARTENAIRES	Comal Soliha 51 – OKTAVE - Artisans RGE du territoire Chambre des métiers et de l'artisanat - Communes du Grand Reims Grand Reims - direction des territoires Maison de l'habitat À confirmer : UDAF - Envirobat Grand Est et associations consommateurs - enseignes locales de matériel de bricolage - organismes de formation des métiers du bâtiment
FINANCEURS	Grand Reims Région Grand Est et fonds CEE via la convention SARE
MOYENS HUMAINS	Moyens existants du Grand Reims et des partenaires Services civiques en mission ambassadeurs de la transition écologique
MOYENS FINANCIERS	Budget estimé à 10 000 € / an dans le cadre des journées dédiées (création stands et communication) Budget défi DÉCLICS et ateliers de 10 000 € / an
PLANNING	À partir de septembre 2022, organisation des journées de la rénovation au sein des 9 pôles territoriaux - 10 mois dans l'année hors juillet et août Actions complémentaires à préciser
PUBLICS CIBLES	Habitants du Grand Reims Artisans du Grand Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

<h2>N°3</h2>	<h3>RENFORCEMENT DES SOUTIENS FINANCIERS DU TERRITOIRE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU GRAND REIMS EN LIEN AVEC LA TRAJECTOIRE DÉFINIE POUR ATTEINDRE LA SOBRIÉTÉ CARBONE</h3>
AMBITIONS	<p>Augmenter le nombre de rénovations performantes de logements Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Via son opération programmée d'amélioration de l'habitat, le Grand Reims a défini des montants sous forme de primes complémentaires auprès des ménages engageant des travaux de rénovation énergétique apportant un gain énergétique minimum de 35 % et lors de travaux conduits par un artisan.</p> <p>Cette démarche est une aide réelle, notamment pour les ménages modestes et très modestes, pour un passage à l'acte dans un projet de rénovation performante et globale.</p> <p>La grille financière validée dans le cadre du règlement d'octroi (délibération du Grand Reims du 30 septembre 2021) se décompose par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une prime de 2 000 € sous plafond de ressources Anah ; - une prime de 1 000 € hors conditions Anah. <p>Il est ainsi proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mener un suivi sur les exercices 2022 et 2023 des projets soutenus et des gains de gaz à effet de serre associés. Cette évaluation permettra de mesurer l'aspect incitatif du dispositif dans une stratégie bas carbone ; - selon les résultats de cette évaluation et la dynamique des rénovations du territoire, d'examiner la possibilité d'une évolution du règlement d'octroi dans un double objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (avec un mode de chauffage bas carbone et / ou l'utilisation de matériaux bio-sourcés) et de relever les seuils de gain énergétique en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone (seuil de 50 %). <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°17 : accompagnement à la rénovation énergétique des logements.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de ménages ayant perçu une subvention du Grand Reims Montant des subventions allouées Gain indicateurs gaz à effet de serre Gain énergétique</p>
OBJECTIFS	<p>Ajuster les subventions du Grand Reims à des critères de sobriété carbone Accompagner les ménages vers une rénovation ambitieuse permettant un gain énergétique de 50 %</p>
PORTEURS D'ACTION	<p>Grand Reims - directions de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement, transition écologique</p>
PARTENAIRE	<p>-</p>
FINANCEURS	<p>Grand Reims Fonds Air - Bois</p>
MOYENS HUMAINS	<p>Moyens existants</p>
MOYENS FINANCIERS	<p>À définir</p>
PLANNING	<p>2022 - 2023 : évaluation du dispositif existant À partir de 2024 : révision du règlement d'octroi</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Habitants du Grand Reims engagés dans un projet de rénovation énergétique</p>
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°4	ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES MÉNAGES POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CHEMINÉE OUVERTE OU UN AUTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE BOIS INSTALLÉ AVANT 2002 PAR UN APPAREIL HAUTE PERFORMANCE
AMBITION	Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>À l'échelle nationale, un constat de 40 000 décès par an liés à l'exposition aux particules fines PM 2,5 est établi. Sur le Grand Reims, le chauffage au bois domestique était responsable de 39 % des émissions territoriales de PM 2,5.</p> <p>En juillet 2021, le Ministère de la transition écologique a publié le plan d'action chauffage bois ayant notamment pour objectif de réduire les émissions de PM 2,5 liées au chauffage au bois de 50 % entre 2020 et 2030 dans les zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère, ce qui correspond au territoire du Grand Reims</p> <p>Les principaux facteurs qui influent sur la qualité de la combustion du chauffage au bois et donc sur les émissions de particules fines sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la performance de l'appareil : il faut utiliser un appareil récent, correctement dimensionné et bien entretenu ; - l'utilisation d'un combustible de bonne qualité avec un faible taux d'humidité, qui permet une combustion plus performante et plus économe pour le consommateur ; - les pratiques d'utilisation : il est préférable d'utiliser une méthode d'allumage par le haut, d'éviter une allure de fonctionnement ralenti et de s'assurer que l'apport d'air est suffisant. <p>Les 5 axes d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser le grand public à l'impact sur la qualité de l'air d'un chauffage au bois avec des appareils peu performants ou un combustible de mauvaise qualité ; - renforcer et simplifier les dispositifs d'accompagnement pour accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois. 600 000 appareils seront remplacés d'ici 2025 ; - améliorer la performance des nouveaux équipements de chauffage au bois ; - promouvoir l'utilisation d'un combustible de qualité ; - encadrer l'utilisation du chauffage au bois dans les zones les plus polluées. <p>Afin d'accompagner les ménages dans le remplacement des équipements anciens, l'action concerne la création d'un fonds air - bois avec l'ADEME et abondé par le Grand Reims. L'aide du fonds air permet de remplacer un vieil appareil par un nouveau très performant. Pour bénéficier de cette aide, les ménages doivent remplacer un appareil non performant de chauffage au bois comme une cheminée ouverte (peu importe l'année de sa construction), un foyer fermé, un poêle, une cuisinière, une chaudière (datant d'avant 2002) par du matériel très performant en termes de rendement et de limitation des émissions de particules fines. Ces appareils performants doivent être labellisés Flamme verte 7 étoiles ou être inscrits dans le registre ADEME des appareils équivalents.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de dispositifs obsolètes remplacés Budget alloué
OBJECTIF	Réduire de 50 % les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	Grand Est Grand Reims - direction de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement ADEME Comal Soliha Oktave Entreprises du territoire spécialisée dans la pose et la vente d'appareils performants labellisés Flamme verte 7 étoiles ou inscrits dans le registre ADEME des appareils équivalents Entreprises de ramonage
FINANCEURS	Fonds air-bois : Grand Reims et ADEME

MOYENS HUMAINS	Moyen humain de la direction de la transition écologique (poste vacant)
MOYENS FINANCIERS	À définir selon le montant des subventions allouées
PLANNING	2022 : sollicitation de la création d'un fonds air bois et définition du règlement 2022 - 2023 : étude territoriale sur l'utilisation du chauffage bois et les équipements (pourra s'appuyer sur une enquête menée par la région Grand Est) À compter de 2023 : mise en œuvre du fonds air-bois
PUBLIC CIBLE	Propriétaires de logements équipés d'un appareil non performant de chauffage au bois comme une cheminée ouverte (peu importe l'année de sa construction), un foyer fermé, un poêle, une cuisinière, une chaudière (datant d'avant 2002)
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°5	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE 1 600 LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN
AMBITIONS	<p>Augmenter le nombre de rénovations performantes de logements Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le logement social représente 49 000 logements sociaux sur le Grand Reims, soit 1/3 des logements du territoire. Ce parc est géré par trois principaux bailleurs sociaux fortement impliqués dans la transition énergétique du territoire et ayant déjà mené les études thermiques sur le patrimoine.</p> <p>Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) conventionné avec l'ANRU concerne quatre quartiers prioritaires de l'agglomération rémoise : deux quartiers d'intérêt national (Croix-Rouge et Orgeval) et deux quartiers d'intérêt régional (Europe et Châtillons). Ce programme ambitieux de renouvellement urbain représente un volume d'investissement cumulé tous maîtres d'ouvrage confondus de 371 M€.</p> <p>Les opérations de rénovation mettent l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, afin de contribuer à la transition écologique et de lutter contre la précarité énergétique.</p> <p>Des objectifs ambitieux sont fixés pour la réhabilitation thermique des logements sociaux. Ainsi, 9 600 logements sont prévus à la réhabilitation thermique (minimum 35 % de gain énergétique) par les trois bailleurs sociaux sur les quatre quartiers en NPRU (2 500 logements) et les conventions d'utilité sociale (7 100 logements) pour la période 2019 - 2024.</p> <p>Cette action participe également à des stratégies transversales et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement de chaque locataire avant / pendant / après chaque travaux dans un objectif d'appropriation des travaux engagés, de favoriser l'occupation du logement et de maîtrise de la consommation d'énergie ; - l'innovation dans la rénovation du bâti et la production d'énergie renouvelable au regard de la massification des chantiers et de l'expertise acquise par les trois bailleurs du territoire. Ces démarches doivent également permettre l'utilisation des bios matériaux dans les projets de rénovation ; - la déconstruction avec une approche de valorisation des matériaux. <p>Un enjeu de cette action concerne le maintien d'une dynamique forte au-delà des conventions d'utilité sociale en cours avec des objectifs de gain énergétique à augmenter dans une cohérence de la stratégie nationale.</p> <p>La dynamique et la performance de ce programme nécessitent également la mise en place de filières ou de réseaux améliorant l'usage de méthodes innovantes sur notre territoire, comme par exemple pour une filière locale de rénovation par des matériaux biosourcés.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par les fiches-action n°17 : accompagnement à la rénovation énergétique des logements et n°18 : nouveau programme national de renouvellement urbain.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre annuel de logements rénovés NPRU et hors NPRU Gain énergétique Gain des émissions de gaz à effet de serre</p>
OBJECTIFS	<p>Rénover 20 % du parc de logements sociaux d'ici 2024 sur le Grand Reims afin de passer d'un DPE allant de E à G à un DPE de C pour tous les logements rénovés, soit 1 600 logements par an Réduire la facture énergétique des ménages Améliorer le confort hiver / été</p>
PORTEURS D'ACTION	<p>Grand Reims - direction de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement Ville de Reims Foyer Rémois - Plurial Novilia - Reims Habitat</p>

PARTENAIRES	État Grand Est Banque des Territoires
FINANCEURS	État ANRU Éco-prêt / Prêt BEI en faveur de la rénovation énergétique des logements sociaux CEE Région Grand Est (climaxion) Porteurs
MOYENS HUMAINS	Opération engagée
MOYENS FINANCIERS	371 M€ tous maîtres d'ouvrages cadre NPRU (y compris dépenses hors NPRU) À préciser hors NPRU avec un budget moyen estimé de 30 000 € / logement rénové
PLANNING	Démarche engagée jusqu'en 2024
PUBLIC CIBLE	Habitants du parc social
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°6	IDENTIFICATION DES PASSOIRES THERMIQUES DES LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DU TERRITOIRE
AMBITIONS	<p>Augmenter le nombre de rénovations performantes de logements Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La loi climat et résilience va progressivement écarter du marché locatif les logements les moins bien classés par les DPE (classe E, F et G), qualifiés en pratique de passoires thermiques ou de passoires énergétiques.</p> <p>À compter du 1^{er} janvier 2025, les logements classés par le DPE en classe G seront considérés comme des logements indécents et ne pourront donc être proposés à la location sans travaux de rénovation énergétique préalable. En 2028, les logements de classe F seront également écartés puis, en 2034, ceux de la classe E. Autrement dit, à compter du 1^{er} janvier 2025, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré et par an, sera inférieure à 420 kWh / m².</p> <p>En France, les logements classés F et G représentent environ 17 % du parc total en France.</p> <p>Grâce à la rénovation, les occupants économiseraient en moyenne près de 100 euros par mois de dépenses énergétiques. Précarité énergétique et passoires thermiques étant souvent liées, il apparait qu'une démarche proactive ciblant ces logements a un double effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire le budget lié aux dépenses énergétiques de l'occupant du logement ; - rendre le logement plus attractif, lutter contre l'habitat indigne et le maintenir dans les offres de location. <p>L'observatoire de la précarité énergétique du Grand Est a identifié sur le Grand Reims 19 % de ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement, soit 22 900 ménages (base 2019).</p> <p>L'ADEME et l'observatoire de la précarité énergétique proposent un outil, Géodip qui permet d'estimer la consommation des logements et de mesurer une exposition à la précarité énergétique. Ces données peuvent être croisées avec des données ENEDIS permettant de réduire le maillage. L'AUDRR a également menée des études permettant d'identifier les secteurs les plus sensibles à cette précarité. Le Grand Reims devra mener un sourcing des outils existants les plus adaptés au besoin et en conformité avec le RGPD.</p> <p>L'analyse de ces données va permettre d'identifier les communes ou quartiers dans le cas de la ville de Reims, dont les démarches d'accompagnement sont le plus pertinent. Avec ses partenaires, le Grand Reims pourra s'appuyer sur ces données en ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions vers l'habitat individuel dans le cadre de l'OPAH et en s'appuyant sur les CCAS. Il pourra s'agir de réunions d'information, d'ateliers d'analyse de la facture énergétique et de l'accompagnement des propriétaires non-occupants ; - des actions vers les copropriétés en s'appuyant sur l'ingénierie OKTAVE. <p>Les diagnostics identifiés pourront nécessiter la recherche de nouvelles solutions, par exemple des accompagnements ciblés de tiers financeur.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°17 : accompagnement à la rénovation énergétique des logements.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH par classe E, F et G et passant à minima en classe D Nombre de logements sociaux de classe E, F et G réhabilités Nombre de logements en copropriétés, hors OPAH, de classe E, F et G réhabilités</p>
OBJECTIFS	<p>Identifier les passoires énergétiques du territoire et prioriser l'accompagnement vers les ménages en précarité énergétique</p>
PORTEURS D'ACTION	<p>Grand Reims - directions de la transition écologique, de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement</p>

PARTENAIRES	État Anah Agence d'Urbanisme de la Région de Reims Comal Soliha OKTAVE À confirmer : ADEME - ENEDIS - Observatoire de la précarité énergétique - CCAS des communes
FINANCEURS	CEE Prêt avance rénovation pour financer le reste à charge Dispositif Anah
MOYENS HUMAINS	Moyens existants
MOYENS FINANCIERS	S0
PLANNING	2022 - 2023 : construction d'un outil de suivi et d'identification des ménages cibles À partir de 2023 : mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement vers les propriétaires (occupants et non occupants)
PUBLICS CIBLES	Ménages modestes et très modestes Propriétaires de logements énergivores
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°7	ÉLABORATION D'UN PLAN PLURIANNUEL DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE REIMS ET DU GRAND REIMS
AMBITIONS	Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La ville de Reims et le Grand Reims disposent d'un patrimoine immobilier conséquent avec près de 300 bâtiments pour la Ville et 150 pour la Communauté urbaine. Le décret Éco Énergie Tertiaire de juillet 2019 est une obligation réglementaire engageant les acteurs du secteur tertiaire vers la sobriété énergétique. Elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² afin de lutter contre le changement climatique. Une première échéance à 2030 impose une réduction de 40 % de l'ensemble de la consommation d'énergie finale du patrimoine (de plus de 1 000 m²)</p> <p>Pour y parvenir, la rénovation thermique des bâtiments constitue un des leviers à mobiliser tout en menant des actions sur la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers et potentiellement le développement des énergies renouvelables en autoconsommation.</p> <p>Ainsi, la rénovation thermique du patrimoine s'impose aujourd'hui à nos deux collectivités par une approche d'exemplarité, la conformité à une obligation réglementaire, la recherche d'amélioration des conditions d'accueils des utilisateurs de ces bâtiments et une maîtrise des factures énergétiques.</p> <p>Cette action se décline en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se doter d'un diagnostic énergétique des 2 patrimoines avec des scénarios de travaux à engager ; - sur la base du diagnostic et des stratégies patrimoniales projetées, élaborer pour chaque collectivité un programme pluriannuel de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) par la fiche-action n°40 : rénovation énergétique des bâtiments scolaires.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Consommation d'énergie finale des bâtiments de plus de 1 000 m ² suivis dans la base Opérat Budgets mobilisés dans la rénovation du patrimoine des 2 collectivités Nombre de m ² ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique
OBJECTIFS	Réduire de 40 % la consommation d'énergie finale des bâtiments soumis au décret tertiaire
PORTEURS D'ACTION	Ville de Reims - directions de la maintenance des bâtiments et des études et des travaux de bâtiment Grand Reims - direction des territoires
PARTENAIRES	À confirmer : Agencia
FINANCEURS	Ville de Reims et Grand Reims À confirmer : Banque des Territoires
MOYENS HUMAINS	À définir
MOYENS FINANCIERS	À définir
PLANNING	À définir
PUBLIC CIBLE	Action interne aux collectivités
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°8	ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE MUNICIPAL DES COMMUNES DU GRAND REIMS, AVEC L'APPUI D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'INGÉNIERIE TECHNIQUE
AMBITIONS	Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre des ateliers de construction de la stratégie bas carbone, les élus du territoire ont identifié l'intérêt d'accentuer la rénovation du patrimoine communal et de mener au sein des communes des démarches exemplaires de développement des énergies renouvelables. Le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) permet de doter de compétences énergie des communes n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et gestion des consommables sur leur patrimoine.</p> <p>Les missions du CEP au quotidien consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser des bilans énergétiques et proposer des améliorations hiérarchisées ; • accompagner les projets énergétiques engagés par les communes ; • sensibiliser les élus / gestionnaires / utilisateurs ; • initier des opérations collectives à l'échelle du territoire (achats groupés, valorisation des CEE...). <p>L'objectif principal du CEP est d'accompagner et de conseiller sur leur patrimoine public les petites communes et les intercommunalités adhérentes en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction des consommations, dépenses et émissions de CO₂ ; • développement des énergies renouvelables. <p>Dans la construction de cette démarche, le Grand Reims s'est rapproché de la SEM Agencia dans l'animation du CEP et souhaite engager la démarche au-delà des missions d'information et de diagnostic via un Contrat de Performance Énergétique (CPE) ou un contrat d'assistance à maitre d'ouvrage ou de mandat avec la SPL. Le CPE permet d'accompagner la commune dans la réalisation des travaux. Son montage via un Marché Public Global de Performance Énergétique (MPGP-E) semble à ce stade le format le plus adapté. Le MPGP-E associe des prestations de conception-réalisation à des prestations d'exploitation-maintenance. Ce marché va imposer la contractualisation d'objectifs de performance chiffrés et mesurables.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de communes adhérentes Nombres de bâtiments rénovés Budgets engagés par les communes dans la rénovation énergétique
OBJECTIFS	Mettre en place un poste de CEP à travers Agencia Engager 30 communes dans le dispositif (ou un territoire de 30 000 habitants)
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique Agencia
PARTENAIRES	Grand Est Communes Banque des territoires
FINANCEURS	CEE Région Grand Est (travaux / Climaxion) - ADEME (CEP) Prêt GPI Ambre / Intracting
MOYENS HUMAINS	1 ETP
MOYENS FINANCIERS	En cours de définition
PLANNING	2022 : création du dispositif et candidature des communes 2023 : mise en œuvre
PUBLIC CIBLE	Communes
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°9	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PETITES ENTREPRISES DU GRAND REIMS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS
AMBITIONS	Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre de la construction d'un plan d'actions ambitieux de la rénovation énergétique du bâtiment, le Grand Reims a ciblé l'ensemble des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les propriétaires, locataires et copropriétés via les dispositifs OPAH et SARE copro engagés en 2021 (cf fiches n°1 à 6) ; - les communes et le patrimoine municipal (cf fiche n°8). <p>Cette action permet de compléter ces dispositifs et de cibler le petit tertiaire privé du territoire dans un accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments. Cette cible n'est pas concernée par le dispositif éco-énergie tertiaire (concerne le tertiaire de plus de 1 000 m²) et n'accède pas aisément à des dispositifs de conseils et d'information.</p> <p>L'ingénierie à développer aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information de premier niveau <p>L'information fournie est adaptée à l'entreprise ou à son représentant (MOE, artisan, etc.), neutre et gratuite, cohérente avec les messages du plan de rénovation énergétique des bâtiments. Elle vise à permettre aux entreprises du petit tertiaire privé de faire un choix basé sur l'information la plus exhaustive possible et indépendante dans la recherche des meilleures solutions et conditions pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs locaux et de leurs process en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet (financier, juridique, technique et social).</p> <ul style="list-style-type: none"> - conseil personnalisé aux entreprises <p>Les informations fournies sont personnalisées par rapport aux besoins de l'entreprise, sa situation financière ainsi qu'aux caractéristiques techniques de son local. Une visite sur site est réalisée dans cet acte. La démarche doit permettre d'identifier l'ensemble des postes de consommation d'énergie.</p> <p>Un premier temps permettra d'identifier le partenaire pouvant réaliser cette ingénierie à l'échelle du Grand Reims. L'objectif étant la création du service en 2023.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de contacts de premier niveau (acte B1) Nombre d'accompagnements personnalisés (acte B2) Nombre d'actes de rénovation
OBJECTIFS	Mettre en place une information de premier niveau auprès de 40 entreprises par an Apporter un conseil personnalisé auprès de 10 entreprises par an
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	Grand Est Grand Reims - direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur Partenariat avec la CCI et la CMA afin d'identifier les commerçants et artisans ayant des interrogations sur le sujet de la rénovation Gestionnaires de patrimoine À confirmer : déploiement du dispositif avec Agencia ou la CMA
FINANCEURS	CEE Grand Est ADEME via le dispositif SARE
MOYENS HUMAINS	0,25 ETP
MOYENS FINANCIERS	10 000 € / an compensés par le dispositif SARE

PLANNING	2022 : définition du dispositif 2023 : mise en œuvre
PUBLIC CIBLE	Commerces et petit tertiaire privé
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

PLAN AIR

ADAPTATION

ATTÉNUATION

N°10	LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS « BÂTIMENTS BAS CARBONE SUR LE GRAND REIMS »
AMBITIONS	Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz
DESCRIPTION DE L'ACTION	Destiné aux propriétaires et groupement de propriétaires de bâtiments résidentiels ou tertiaires (particuliers, entreprises, bailleurs sociaux, communes), ce dispositif vise à soutenir chaque année un projet local et innovant qui répond à deux enjeux : - décarbonation des modes de chauffage (géothermie, solaire thermique, bois-énergie, réseau de chaleur) ; - utilisation de biomatériaux pour des projets de rénovation ou de construction neuve. Ces projets qui intégreront différents acteurs locaux dans leur élaboration devront être exemplaires et reproductibles sur le territoire.
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de projets accompagnés Nombre de partenariats technologiques Émissions de GES évitées Production d'énergie fatale valorisée ou énergie renouvelable produite
OBJECTIFS	Réduction des émissions de GES et des polluants de l'air du secteur industriel en conformité avec les objectifs de la stratégie bas carbone Accompagner chaque année un projet
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	Grand Reims - direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur
FINANCEURS	Grand Reims - direction de la transition écologique Dispositifs Climaxion pouvant être complémentaires
MOYENS HUMAINS	Dans le cadre des moyens existants de la collectivité
MOYENS FINANCIERS	100 000 € par an
PLANNING	2022 : définition du règlement et des modalités d'application de l'AAP 2023 - 2027: mise en œuvre avec une évaluation annuelle
PUBLIC CIBLE	Industriels et acteurs économiques
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	  

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

ATTÉNUATION

N°11	RENOUVELLEMENT DE LA CHAUFFERIE URBAINE DU RÉSEAU DE CHALEUR D'ORGEVAL AVEC UN MIX COMPRENANT PLUS DE 81 % D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
AMBITIONS	Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En juin 2019, le Grand Reims a adopté son schéma directeur des réseaux de chaleur. Ce document intègre les perspectives de développement des réseaux de chaleur et particulièrement l'évolution des énergies renouvelables et de récupération.</p> <p>La chaufferie urbaine Orgeval est actuellement alimentée par un mix 100 % gaz naturel combinant 4 chaudières au gaz naturel datant de 1970 à 2013 et 3 centrales de cogénération datant de 1997. La consommation totale des abonnés lors de la saison 2016 - 2017 est de 18 465 MWh. Elle a diminué de 10,7 % par rapport à la saison 2009 - 2010 suite aux réhabilitations des bâtiments et à des démolitions.</p> <p>Le contrat d'exploitation en cours de renouvellement doit permettre d'intégrer un seuil minimum de 81 % d'énergies renouvelables sur le périmètre actuel, ce seuil permet la réduction de TVA qui en résulterait (taux réduit de 5,5 % au lieu de 20 %).</p> <p>Par ailleurs, les démolitions et rénovations de nombreux logements entraîneront une baisse de la consommation sur le réseau de chaleur, estimée à environ 1 500 MWh. Il est donc important de regarder à long terme l'évolution du réseau et les différents raccordements et extensions envisageables dans le futur.</p> <p>L'action prend en compte la rénovation de la chaufferie à engager dès 2022 et permettant de diversifier le mix énergétique.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de logements raccordés au réseau de chaleur Taux d'énergie renouvelable dans le mix énergétique Émissions de GES estimées par kWh produit
OBJECTIF	Passer à 80 % d'énergie renouvelable minimum le mix énergétique de la chaufferie Orgeval en substitution du gaz
PORTEURS D'ACTION	Réseau privé géré par une association syndicale libre L'ASL regroupant Plurial Novilia, le Foyer Rémois, Reims Habitat, la ville de Reims, syndicats de copropriété, ARFO
PARTENAIRES	Syndics et établissements publics clients de l'ASL
FINANCEURS	ASL ADEME Grand Est
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	-
PLANNING	2021 - 2022 : procédure de renouvellement du contrat d'exploitation 2022 - 2023 : travaux
PUBLICS CIBLES	Copropriétés et bailleurs du quartier Orgeval Habitants Établissements publics
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

ATTÉNUATION

N°12	ÉLABORATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR UNE EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR CROIX-ROUGE
AMBITIONS	<p>Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En juin 2019, le Grand Reims a adopté son schéma directeur des réseaux de chaleur. Ce document intègre les perspectives de développement des réseaux de chaleur et particulièrement l'évolution des énergies renouvelables et de récupération. Plusieurs prospectives d'évolution du réseau Croix-Rouge ont été projetées et, dès 2022, les premiers chantiers permettront une évolution notable dans le nombre d'équivalents logements desservis et dans le mix énergétique utilisé.</p> <p>Le réseau de chaleur Croix-Rouge fournissant chauffage et eau chaude sanitaire à 19 000 équivalents logements passera de 60 à 90 % d'énergies renouvelables (ENR) en octobre 2022. Le mix énergétique sera alors composé à 45 % de la chaleur issue du centre de valorisation énergétique Remival, à 10 % de bois de type A (plaquettes forestières, palettes broyées) provenant d'un rayon de moins de 100 km et, c'est la nouveauté, à 35 % de déchets de bois B (déchets d'ameublement et de chantier...) issus d'un rayon de moins de 150 km. Seuls 9 % de gaz et 1 % de fioul domestique seront utilisés et démarrable facilement en cas de problème sur la chaleur d'incinération.</p> <p>Au-delà du fort engagement du Grand Reims dans la décarbonation du réseau de chaleur, un chantier complémentaire a été engagé afin d'étendre le réseau au quartier Châtillons permettant de desservir 3 000 équivalents logements supplémentaires dès 2022. Le raccordement du quartier Châtillons se ferait sur le retour de l'interconnexion avec l'usine d'incinération au regard des calories mobilisables sur ce réseau.</p> <p>Ce chantier permet de positionner la chaufferie Croix-Rouge comme le plus grand réseau de chaleur renouvelable du Grand Est.</p> <p>Le schéma directeur des réseaux de chaleur a pu poser des pistes complémentaires d'extension dont la pertinence se justifie par la capacité restante du réseau. Il s'agit de mener des études complémentaires pour une potentielle extension du réseau de chaleur Croix-Rouge avec les différentes prospectives (Sainte-Anne, Murigny sud, avenue d'Épernay).</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Réalisation des études complémentaires d'extension du réseau Nombre de logements raccordés au réseau de chaleur Taux d'énergie de récupération dans le mix énergétique Émissions de GES estimées par kWh produit</p>
OBJECTIF	Réalisation de l'étude d'extension du réseau
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction du bâtiment
PARTENAIRES	<p>Marne Grand Reims - directions de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement, transition écologique Ville de Reims Bailleurs sociaux et syndics de copropriétés ADEME</p>
FINANCEURS	<p>Soutenu à hauteur de 8,97 M€ par l'ADEME et le FEDER (travaux chaufferie) Grand Reims</p>
MOYENS HUMAINS	Moyens existants
MOYENS FINANCIERS	<p>19,8 M€ HT dans le cadre de la chaufferie bois À préciser études d'extension du réseau</p>

PLANNING	<p>Début 2022 : livraison et assemblage des générateurs biomasse (pour la combustion de bois B)</p> <p>Début 2022 : travaux de voirie pour le raccordement des nouveaux abonnés de Châtillons</p> <p>Automne 2022 : mise en service des installations avant le démarrage de la saison de chauffe</p> <p>Planning à définir dans le cadre des études complémentaires d'extension du réseau</p>
PUBLICS CIBLES	<p>Copropriétés et bailleurs des quartiers Croix-Rouge et Châtillons</p> <p>Habitants</p> <p>Établissements publics</p>
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

ATTÉNUATION

N°13	CRÉATION D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE CHALEUR QUARTIER EUROPE ALIMENTÉ PAR UN MIX ÉNERGÉTIQUE BAS CARBONE
AMBITIONS	<p>Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En juin 2019, le Grand Reims a adopté son schéma directeur des réseaux de chaleur. Ce document intègre les perspectives de développement des réseaux de chaleur et particulièrement l'évolution des énergies renouvelables et de récupération. Le schéma a identifié un potentiel pertinent de développement d'un réseau de chaleur pour le quartier Europe en lien avec le campus de l'université du Moulin de la Housse. Un potentiel de plus de 48 000 MWh / an a été identifié sur un tracé de 5 km dont 50 % en lien avec le patrimoine du Foyer Rémois et de Reims Habitat. Ce projet pourra se construire sur la base de la chaufferie de l'URCA ayant déjà 85 % d'apport biomasse.</p> <p>En 2021, le Grand Reims a élaboré une étude prospective sur le déploiement de ce réseau qui nécessite la participation des deux bailleurs sociaux et le montage juridique possible de ce réseau.</p> <p>Ce réseau de chaleur intégrant des énergies renouvelables permettra de remplacer des chaudières 100 % gaz au sein du patrimoine social.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Création d'un réseau de chaleur quartier Europe Nombre de logements raccordés au réseau de chaleur Taux d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix énergétique Émissions de GES estimées par KWh produit</p>
OBJECTIF	Création d'un nouveau réseau de chaleur quartier Europe alimenté par un mix énergétique bas carbone
PORTEURS D'ACTION	<p>Grand Reims - direction du bâtiment Foyer Rémois Reims Habitat URCA</p>
PARTENAIRES	<p>État Grand Est Marne Grand Reims - directions de la politique de la ville, du renouvellement urbain et du logement, transition écologique Ville de Reims ADEME</p>
FINANCEURS	<p>AAP État Région Grand Est Banque des territoires ADEME</p>
MOYENS HUMAINS	À définir
MOYENS FINANCIERS	14 000 000 € dont 3 000 000 € de subventions possibles
PLANNING	<p>2022 : validation du projet par les acteurs sur la base de l'étude de faisabilité 2023 : validation du montage juridique</p>
PUBLICS CIBLES	<p>Copropriétés et bailleurs du quartier Europe Habitants Établissements publics</p>
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITATS

ATTÉNUATION

N°14	EXTENSION DU NOUVEAU RÉSEAU DE CHALEUR QUARTIER SAINT-REMI
AMBITIONS	<p>Diminuer le nombre de logements chauffés au fioul Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz Diminuer la consommation de fioul dans les bâtiments tertiaires Diminuer la consommation de gaz dans les bâtiments tertiaires</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le réseau de chaleur dans le quartier de Saint-Remi dans le centre de Reims est un réseau récent (mise en service en 2020) qui est opéré par Dalkia. Il s'agit d'un équipement entièrement privé (production et distribution de la chaleur). Dalkia et la verrerie O-I Glass ont travaillé conjointement pour créer un système de valorisation de la chaleur fatale de l'usine en engageant dès 2014 des études de potentiel de récupération de l'énergie. Concrètement des travaux ont été engagés en 2019 et un récupérateur de chaleur a été installé pour capter l'énergie fatale émise par les fours. Cette énergie est ensuite réutilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier. Pratique, efficace, cette solution de récupération de la chaleur fatale industrielle est en service depuis 2020 et produit environ 15 GWh d'énergie par an. Au niveau développement, Dalkia est en capacité d'alimenter des abonnés pour une consommation globale comprise entre 1,5 et 3,5 GWh.</p> <p>Ce réseau permet aujourd'hui d'alimenter 1 240 équivalents logements soit environ 15 clients en énergie de récupération par un réseau de 1 500 m jusqu'à l'entrée du quartier. L'objectif étant d'étendre le nombre d'abonnés desservis afin d'optimiser l'énergie disponible.</p> <p>Les bénéfices de ce réseau de chaleur sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une valorisation de la chaleur fatale en source d'énergie locale ; • des économies d'énergie concrètes dans l'industrie verrière à Reims ; • un réseau de chaleur urbain alimenté à 63 % en Énergies Renouvelables et de Récupération (EnRG&R), le reste provenant d'une nouvelle chaufferie d'appoint et de secours au gaz naturel ; • la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; • la fourniture aux usagers d'une énergie à un coût compétitif. <p>La ville de Reims accompagne ce projet. Ainsi le musée Saint-Remi est raccordé à ce réseau depuis septembre 2021.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de logements raccordés au réseau de chaleur Taux d'énergie de récupération dans le mix énergétique Émissions de GES estimées par kWh produit</p>
OBJECTIF	<p>Optimiser le nombre d'équivalents logements raccordés et réduire les chaufferies gaz sur le quartier</p>
PORTEUR D'ACTION	<p>DALKIA</p>
PARTENAIRES	<p>Grand Reims Ville de Reims OI Glass Copropriétés du quartier Saint-Remi et bailleurs sociaux Associations d'aide et de santé À mobiliser : OKTAVE via le dispositif copro Grand Est</p>
FINANCEURS	<p>CEE - Fonds chaleur ADEME Dispositif Climaxion - Région Grand Est / ADEME</p>
MOYENS HUMAINS	<p>Action engagée dans un partenariat industriel</p>
MOYENS FINANCIERS	<p>Action engagée dans un partenariat industriel Coût de raccordement des bâtiments selon configuration</p>
PLANNING	<p>En cours : augmenter le nombre d'utilisateurs du réseau</p>
PUBLICS CIBLES	<p>Copropriétés et bailleurs du quartier Saint Remi Établissements scolaires et tertiaires publics</p>
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	<p> </p>